



Site Internet

## Lettre Internet du SNUipp-FSU 66 du vendredi 25 mai 2018



Facebook

Le bulletin d'adhésion 2017-2018 est en ligne [le télécharger ici](#) [adhésion en ligne ici](#)



@SNUIPP66



### Actus



#### **MAREE POPULAIRE : samedi 26 mai**

MANIFESTATION A 10H00 GARE DE PERPIGNAN

Pour l'égalité, la justice sociale et la solidarité ; faisons converger nos colères ...



#### **Compte-rendu de la CAPD du jeudi 24 mai**

##### **Mouvement :**

Cette année le mouvement s'est déroulé dans de bonnes conditions : les groupes de travail et les échanges récurrents entre l'administration et le

SNUipp-FSU 66 ont porté leur fruit. Nous nous en félicitons.

751 participants : 325 collègues (43,25%) obtiennent un de leur vœu.

Directions restées vacantes : elles seront attribuées au second mouvement. Si un collègue arrive à PRO (pas de liste d'aptitude), l'IEN se garde un droit de regard et peut demander à un adjoint de l'équipe de faire l'intérim de direction. Le SNUipp-FSU 66 rappelle qu'aucun collègue ne peut être obligé de prendre cette fonction sur ordre de l'IEN. Les collègues de l'école auraient pu postuler sur cette direction s'ils le voulaient vraiment...

Pour les berceaux postes stagiaires : la SNUipp-FSU 66 a, une nouvelle fois, rappelé que 2 postes berceaux sur une même école, et ce chaque année devenait une charge plus qu'un accueil bienveillant pour l'ensemble des équipes, stagiaires compris. En fonction du nombre de stagiaires attendus, s'il y en avait moins la priorité de retrait devrait être donné à ces mêmes école.

- Les postes de maitres E restés vacants :

Le SNUipp-FSU 66 a demandé à ce qu'un appel à candidature auprès des titulaires du CAPA-SH affectés sur des postes d'adjoint soit fait dans un premier temps, avant le second mouvement.

Puis dans un second temps, si ces postes restent vacants qu'ils puissent être offerts au 2nd mouvement avec une condition minimum de 3 ans d'ancienneté.

Brigade ASH (et brigade en général) : une demande est faite par le SNUipp-FSU 66 afin que les postes attribués au mouvement à TD ou à PRO puissent être pourvus par les collègues à temps partiel.

#### **[Les résultats du mouvement et la déclaration liminaire du SNUipp-FSU 66 ICI](#)**

##### **Liste d'aptitude professeur des écoles :**

Jean-Pierre Badie et De Pablo Muriel passent P.E au 1er septembre 2018.

##### **Questions diverses du SNUipp-FSU 66**

- ERUN : Quid de la prime de fonctionnalité ?

---

Pour rappel de la situation : depuis un an le décret portant sur la prime de fonctionnalité des ERUN est sorti (ils ont été exclus de l'ISAE, le SNUipp-FSU continue de revendiquer l'ISAE pour tous). Depuis, notre Académie fait montre d'une lenteur en la matière : pas de prime versée et pas de réponse aux ERUN qui ne cessent de demander où en est le dossier .... Le SNUipp-FSU 66 est intervenu à plusieurs reprises auprès des services en indiquant que le rectorat coinçait puis.... Que les arrêtés étaient à signature .... Enfin que les arrêtés étaient à l'écriture !!!(sic) Nous avons souhaité porter cette question à l'ordre du jour de la CAPD afin qu'elle soit inscrite au PV. Les ERUN devraient signer leur arrêté (pour pouvoir toucher cette prime) avant le 30 mai (date de départ des mises en paiement des salaires de juin), prime avec effet rétroactif depuis septembre 2017. Taux 1 : 1250 euros sur le salaire de juin ou de juillet.

- Enseignants référents : Redécoupage des secteurs et attribution des postes

Avec le nouveau redécoupage, il a été calculé une moyenne de 260 dossiers par secteurs (+ ou – moins en fonction des secteurs et des km parcourus). Ce redécoupage a été fait en concertation avec l'IEN ASH et les référents.

Reste l'attribution des postes des enseignants référents sur les 11 secteurs ainsi redéfinis. Jusqu'à présent, les ER en poste choisissaient leur secteur et les nouveaux arrivants se répartissaient les secteurs restants (comme les enseignants dans une école).

L'IEN ASH a laissé entendre qu'il changerait, cette année, la méthode de répartition des postes pour plus de transparence (à l'AGS et sans compensation d'ancienneté comme pour tous les postes particuliers) !! Pour le SNUipp-FSU, il ne peut y avoir de nouvelle règle en cours de mouvement.

Une réunion sera menée par les services (Dasen, Secrétaire général) afin que les règles restent les mêmes pour cette année.

- Supports des PES :

Même débat depuis 5 ou 6 fois sur la charge supplémentaire que représente l'accueil d'un stagiaire. Le SNUipp-FSU 66 demande que les décharges de directeurs soient effectuées par des TRS, comme auparavant permettant une pérennité et une continuité pédagogique. D'autre part, nous demandons que les affectations PES ne soient pas mises systématiquement sur les mêmes supports.

- Fin des PEC (aides administratives) :

La fin est actée de toute aide administrative pour tous les collèges, lycées. Une petite fenêtre reste ouverte pour certaines écoles selon certains critères (?) mais cela semble vraiment être à la marge. Les critères ne sont pas définis, ni le nombre.... En bref, rien pour le moment !

---

🔴 **Se (RE) syndiquer ... au SNUipp-FSU ! c'est maintenant !!**

🔴 [Télécharger le bulletin d'adhésion ici](#) [adhésion en ligne ici](#)

**Le SNUipp-FSU est le syndicat majoritaire dans les Pyrénées-Orientales et nationalement, et ce n'est pas par hasard !**

**Etre syndiqué au SNUipp-FSU c'est, au-delà de recevoir les publications à domicile (mails, journaux, ...), croire en toutes ces valeurs collectives et les faire vivre.**

Alors, plus d'hésitation, (re)syndiquez-vous au SNUipp-FSU et parlez-en à vos collègues !

---

---

**SNUipp-FSU National : <http://www.snuipp.fr>**

**compte twitter : @snuipp66 Facebook**

**TEL : 04.68.50.78.44 ou 06.25.85.13.58 (réservé aux syndiqués)**

***Se rassembler pour mieux agir : [et si vous vous syndiquez ?](#)***

**5 élu(e)s sur 7 à la CAPD**

---

---